Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260227-20260227D17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de
LA MARTYRE

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	*11*
Membres présents	*08*
Absents	*03*
Procuration	*0*
Votants	*08*

DATE DE LA CONVOCATION

20/02/2026

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2026/17

Séance du 27 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept février à 18 h 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Madame Chantal SOUDON, *Maire*.**

Présents : **Chantal SOUDON, Jacqueline TOURBOT, Roland LE TOULLEC, Charles BOIS, Stéphanie JONCOUR, Pascal PERENNOU, Marie POULIQUEN, Pompilia STOIAN.**

Absents excusés : **Thierry PERRONNO, Arihinatou KABA.**
Absent **: Rémy JESTIN.**

Secrétaire de séance : **Pompilia STOIAN.**

BUDGET GENERAL LA MARTYRE : Affectation des résultats de la section de fonctionnement du CFU 2025 au BP 2026

Madame le Maire, Chantal SOUDON, rappelle à l'assemblée les résultats du Compte Financier Unique 2024 du budget général de la commune voté le 21 mars 2025 :

Fonctionnement	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	**0,00 €**
Excédent de fonctionnement 2025	**141 092,61 €**
Solde cumulé de la section de fonctionnement	**141 092,61 €**

Investissement	
Excédent de résultat d'investissement reporté (R002)	
Excédent d'investissement 2025	**158 313,72 €**
Solde cumulé de la section d'investissement	**158 313,72 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 intégralement au financement de la section d'investissement du BUDGET PRIMITIF 2026.

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	**141.092,61€**

Pour extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,

MAIRIE DE LA MARTYRE
29800